

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DUCT 86 Subvention demandée auprès du Ministère de l'Intérieur au titre du financement de la création et de l'aménagement d'une halle solidaire sur le terrain sis au 57/59 rue Piat (20e).

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'avis du conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris demande l'autorisation de solliciter une subvention de 30.000 euros auprès du Ministère de l'Intérieur ;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. Le Maire de Paris est autorisé à solliciter une subvention de 30.000 euros auprès du Ministère de l'Intérieur pour le financement de l'aménagement d'une halle solidaire dans le 20^{ème} arrondissement de Paris, sur le terrain sis au 57/59 rue Piat.

Article 2 : La somme de 30.000 euros sera inscrite sur le budget municipal d'investissement 2013 de la DUCT en recettes chapitre 13, nature 1321, fonction V020.